Envoyé en préfecture le 18/08/2026
Reçu en préfecture le 18/08/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_AXE1_06-DE

DEL n°260708B_AXE1_06

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du

Bureau du 8 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à 14h le bureau du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière s'est réuni dans la salle de la Goélette dans la Maison du Port de Rozé, à Saint-Malo-de-Guersac, sur convocation du trente juin et sous la présidence de Monsieur Éric Provost, délégué de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire et président du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière.

Délégués présents ou représentés :

MM. Clobert, Cochy, Demarty, Dumez, Fréour, Guihéneuf, Perrard (en visioconférence), Provost (+ pouvoir de M. Octor), Séchet.

Délégués absents non représentés :

Mme Porcher.

MM. Bessière, Lequerré, Louvrier.

Secrétaire de séance : M. Cochy

Réalisation du projet CLIMAT VEG2 : Approche multi-échelle pour les transitions agricoles

Vu *la charte du Parc naturel régional de Brière et notamment ses mesure 2.1.2 « Soutenir l'agriculture de marais » et 2.3.3 « « Constituer un pôle interactif sur le changement climatique » ;*

Considérant *le projet Climat Veg 2 et notamment la tâche 2.1 « Évaluer la place des végétations naturelles dans les systèmes herbagers de marais, évolution face au changement climatique et impacts » du Sous-projet 2 : « Expérimenter les leviers à l'échelle de la ferme/exploitation pour une meilleure robustesse des exploitations agricoles » ;*

Considérant *le contrat de consortium du projet « Climat Veg 2 » ;*

Considérant *le plan élevage de la Région des Pays de la Loire et notamment son action 6 ;*

Monsieur le président informe l'assemblée :

Les projets CLIMATVEG visent à trouver des solutions concrètes permettant aux agriculteurs de mieux appréhender les impacts du changement climatique et de trouver collectivement des solutions.

Le projet CLIMATVEG2, d'une durée de 48 mois (2026 - 2030) a l'ambition d'accélérer collectivement la transitions des agriculteurs, vers plus de résilience dans le contexte de changement climatique, tout en contribuant à préserver la biodiversité.

Pour répondre à l'enjeu de sécurisation des productions fourragères inscrit dans la stratégie régionale « Engagés pour nos éleveurs » 2025-2027, CLIMATVEG2 est majoritairement consacré à la polyculture-élevage. Les travaux proposés visent à renforcer la résilience de ce système, à mettre en lumière ses atouts.

…/…

Envoyé en préfecture le 18/08/2026
Reçu en préfecture le 18/08/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_AXE1_06-DE

CLIMATVEG2 mobilise des disciplines multiples et implique 78 partenaires dont 40 structures qui bénéficient d'une subvention régionale. Le Parc naturel régional de Brière fait parti de ceux-là. VEGEPOLYS VALLEY est le chef de file du projet.

A l'échelle de la Région, plusieurs Sous-Projets multi-échelles (parcelle, exploitation agricole, territoire) mobilisent les acteurs des territoires et impliquent les agriculteurs (recul sur les thématiques, expérimentations avec et chez les agriculteurs, priorisation des solutions innovantes, dissémination des résultats ...). Ils doivent répondre de manière concrète et opérationnelle aux défis multiples rencontrés par les exploitants agricoles du territoire.

Le syndicat mixte du Parc est partenaire pour la mise en œuvre du Sous-Projet 2 : **Expérimenter les leviers à l'échelle de la ferme/exploitation pour une meilleure robustesse des exploitations agricoles et plus précisément** de la Tâche 2.1 : **Évaluer la place des végétations naturelles dans les systèmes herbagers de marais, évolution face au changement climatique et impacts**. Les partenaires impliqués dans cette thématique sont la la Chambre d'agriculture de la Région des Pays de la Loire, le PNR de Brière, Le Syndicat de Grand Lieu Estuaire et Scopela.

L'objectif de cette action est d'évaluer la place des prairies/végétations naturelles dans les systèmes herbagers des marais de Brière et de Grand Lieu. A travers l'estimation des valeurs fourragères, leurs évolutions et les impacts de la gestion, l'objet est d'estimer l'incidence de l'évolution des végétations des prairies de marais sur la viabilité et le maintien des systèmes herbagers.

Cette démarche vient appuyer la stratégie élevage en Marais de Brière du Conseil régional des Pays de la Loire (action 6) et mobilise l'expertise développée par le syndicat mixte du Parc sur la question de l'évolution des végétations de marais.

Le travail prévu se décompose en quatre items :

- La caractérisation de la valeur qualitative et quantitative de la ressource pour les usages paillage et fourrage
- L'identification des facteurs d'évolution liés au changement climatique et l'analyse des adaptations mises en œuvre
- L'analyse des évolutions et de la performance des systèmes d'élevage
- L'organisation de séminaires techniques entre pairs pour diffuser les retours d'expériences

La mission nécessite l'appui d'un chargé d'opération spécialisé dans l'agro-écologie, formé à la méthode pâtur-ajuste et ayant une bonne connaissance des partenaires agricoles et des exploitants du territoire.

Les dépenses prévues et le plan de financement prévisionnels du projet doivent couvrir le coût d'ingénierie supporté par le syndicat mixte du parc (dépenses de personnel).

La Région s'engage à verser au syndicat mixte du Parc une aide de 20 295 euros sur une dépense subventionnable de 33 825 euros.

DÉPENSES	MONTANTS TTC
Fonctionnement : Coordination / ingénierie	**9500 €**
Dont permanent	8 610 €
Dont non permanent	25 215 €
TOTAL	**33 825 €**

RECETTES	MONTANTS TTC	%
Parc naturel régional de Brière	13 530 €	40
Conseil Régional des Pays de la Loire	20 295 €	60
TOTAL	**33 825 €**	**100**

Envoyé en préfecture le 18/08/2026
Reçu en préfecture le 18/08/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708B_AXE1_06-DE

Pour formaliser le partenariat mis en place dans le cadre du projet CLIMATVEG2, un « contrat de consortium », qui a pour objectif de permettre le bon déroulement du Projet, notamment grâce à la complémentarité des compétences propres de chaque Partie, est proposé aux parties prenantes du projet.

Ce contrat de consortium a pour objet d'établir les règles de gouvernance du Projet ainsi que les règles de collaboration entre les Parties pendant la période de collaboration nécessaire au Projet. Il a pour objet de définir les engagements réciproques des parties, notamment :

(i) la nature et le périmètre des activités de recherche et d'expérimentation à réaliser,

(ii) les modalités de collaboration et de transfert des résultats,

(iii) les obligations spécifiques de chaque partenaire dans la mise en œuvre du projet,

(iv) les conditions de diffusion des résultats, notamment auprès des agriculteurs du territoire.
Les prestations attendues, les tâches et responsabilités de chaque partie sont précisées.

Après avoir pris connaissance du projet CLIMATVEG2, les membres du Bureau, à l'unanimité des présents et représentés, par vote à main levée, autorisent le président à signer :

- **le Contrat de Consortium**
- **et tous les documents qui entrent dans le champ d'application de cette décision.**

Parc naturel régional de Brière
Centre administratif
Ile de Fédrun
214, rue du Chef de l'Ile
44720 Saint-Joachim
Tél. : 02.40.91.68.68
Fax : 02.40.91.60.58
e.mail : info@parc-naturel-briere.fr

Eric PROVOST
Président du SM Parc Naturel Régional Brière
18 août 2026

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.